



Litige avec le tass et recours devant la cour européenne

Par **uschi**, le **18/02/2008** à **19:30**

bonjour

suite a la vente de mon exploitation agricole en avril 2000,la MSA m'a réclamé des cotisations sociales pour l'année pleine.Pour les 3 premiers mois pas de problèmes mais pour les mois suivants priere de s'adresse a mon successeur.La MSA n'a pas laché prise et m'a fait 4 procès que j'ai tous perdu.Suite au quatrieme procès la juge du TASS nous a réécrit en disant que j'avais raison de persister car il existait 2 jurisprudence de la cour de cassation qui abondait dans mon sens.nouvelle confrontation,nouvelle deception mon avocat de l'époque n'a pas voulu que j'aille en cassation.

ma question est: est-il possible d'intervenir auprès de la cour européenne et si oui comment ?
merci de me repondre ,je précise que le montant du litige est d'environ 20000e

Par **Jurigaby**, le **18/02/2008** à **20:53**

Bonjour.

La Cour européenne applique les règles issues et garanties par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Je doute que votre cas corresponde à l'une de ces garanties..

Désolé.